

« Minable, vous avez dit « minable » ? Comme c'est minable ! » : Un cas de détournement dialogique ironique

Baklouti, Elodie

Université Montpellier 3, *Praxiling* (UMR 5267)
elodie.baklouti@univ-montp3.fr

1 Introduction

En décembre 2012 éclatait une *polémique*, selon le terme consacré des médias, autour de l'« exil fiscal » de l'acteur Gérard Depardieu. Le premier ministre Jean-Marc Ayrault invité à s'exprimer sur la sujet lors d'une interview télévisée, avait utilisé le qualificatif « minable ». Qualificatif qui avait par la suite fait l'objet de nombreuses reprises par les médias, selon diverses reformulations. Quelques jours plus tard, une lettre ouverte de Gérard Depardieu adressée en particulier au premier ministre paraissait dans *Le journal du dimanche*, dont les propos liminaires étaient « Minable, vous avez dit « minable » ? Comme c'est minable ! ». De nombreux médias avaient alors catégorisé ces propos de Gérard Depardieu comme ironiques.

Après avoir présenté les propos de Jean-Marc Ayrault (2), nous décrivons sur le plan formel le préambule de la lettre de Gérard Depardieu (3.1), pour analyser, à partir de l'approche du dialogisme selon Bres (2014), les différents procédés dialogiques qui y sont mis à l'œuvre, à savoir d'une part leur interaction avec la célèbre réplique issue du film *Drôle de drame* (Marcel Carné) détournée et d'autre part leur interaction avec les propos du premier ministre (3.2). Dans une dernière partie, nous nous efforcerons d'expliquer leur potentielle teneur ironique dont nous montrerons qu'elle tient à l'imbrication des structures énonciatives (4).

2 Les propos de JMA

Le 12 décembre 2012, Jean-Marc Ayrault (JMA) est interviewé par un journaliste dans le bulletin d'informations matinales sur France 2. En fin d'interview, le journaliste lui pose la question suivante :

Journaliste : On parlait tout à l'heure de la fiscalité des plus riches, qu'est ce que vous avez pensé du départ de Depardieu en Belgique ?

À laquelle JMA répond :

JMA : Je trouve ça, je trouve ça assez minable, c'est une grande star tout le monde l'aime comme artiste mais euh se mettre juste de l'autre côté de la frontière y a quelque chose de je dirai (s) presque assez minable quoi hein tout ça pour pas payer d'impôt ou pas en payer assez

Nous nous contenterons de décrire la première partie de sa réponse. Celle-ci commence par un énoncé mettant en place une structure d'attribut de l'objet « je trouve ça je trouve ça assez minable ». Le pronom « ça » a la fonction de complément d'objet du verbe « trouver » et « minable » la fonction d'attribut du complément d'objet « ça ». Le pronom neutre démonstratif *ça* est anaphorique du syntagme le « départ de Depardieu en Belgique » dans la question du journaliste.

JMA dans sa réponse convoque le verbe modalisateur « trouver » à la première personne « je trouve ». Il s'implique ainsi entièrement dans son discours. Sa subjectivité transparait également et surtout à travers l'adjectif évaluateur axiologique négatif *minable*. Ce terme en plus d'impliquer une description du dénoté (ici le départ de Gérard Depardieu (GD)), renferme « un jugement évaluatif de dépréciation, porté sur ce

dénoté par le sujet d'énonciation » (Kerbrat-Orecchioni, 1999 : 83). JMA pose ainsi un jugement négatif sur l'action de l'acteur qui peut être considéré comme une attaque et un acte menaçant envers GD au regard du « travail des faces » (Brown et Lewinson 1987, Kerbrat-Orecchioni 1992).

3 La réponse de GD

Gérard Depardieu répond à JMA dans une lettre ouverte parue dans le JDD du 16 décembre 2012 (voir Annexe 1).

Depardieu, ulcéré: « Nous n'avons plus la même patrie »

EXCLUSIF Dans une lettre à Jean-Marc Ayrault que nous publions, l'acteur annonce qu'il rend son passeport et quitte la France

NICOLAS PRISETTE

L'acteur en fait une affaire personnelle. Gérard Depardieu répond au Premier ministre Jean-Marc Ayrault dans une lettre ouverte que publie le JDD. L'annonce de son départ pour le village belge de Néchin, à un kilomètre de la France, a provoqué l'émotion et fait réagir le chef du gouvernement mercredi sur France 2 : « C'est une grande star, tout le monde l'aime comme artiste, mais se mettre juste de l'autre côté de la frontière, il y a quelque chose d'assez minable, tout ça pour ne pas payer d'impôt. » Depardieu réplique en livrant le montant des chèques versés au fisc en quarante-cinq ans.

Le précédent Bernard Arnault

Le président de la République s'est exprimé en d'autres termes depuis Bruxelles, en marge d'un conseil des chefs d'Etat européens. « Chacun doit avoir un comportement éthique, quel que soit le métier qu'il exerce », a considéré François Hollande vendredi. Le chef de l'Etat a laissé entendre qu'il souhaitait renégocier les conventions passées avec la Belgique, afin de dissuader tout exil fiscal. L'ISF n'existe pas outre-Quiévrain et les plus-values y sont exonérées. Ce régime attire ainsi de nombreux détenteurs de gros patrimoines. Durant la campagne présidentielle, le candidat socialiste s'était déjà prononcé en faveur d'une renégociation des conventions passées avec Bruxelles, mais aussi avec la Suisse et le Luxembourg, autres paradis fiscaux. Un triple objectif que le ministre de l'Economie, Pierre Moscovici, a rappelé en septembre, après que le PDG de LVMH Bernard Arnault, première fortune de France, a demandé la nationalité belge.



Gérard Depardieu va s'installer à Néchin, petit village belge près de la frontière.



Le 7 décembre, Gérard Depardieu pris en photo avec une famille en compagnie de la directrice d'Ensemble (Belgique) et de ses employés. PHOTIE HOLLAND

Lettre ouverte à Jean-Marc Ayrault, Premier ministre de M. François Hollande

rien à faire ici, mais je continuerai à aimer les Français et ce public avec lequel j'ai partagé tant d'émotions !

Je ne demande pas à être approuvé, je pourrais au moins être respecté.

Tous ceux qui ont quitté la France n'ont pas été injuriés comme je le suis.

Je n'ai pas à justifier les raisons de mon choix, qui sont nombreuses et intimes.

Je paie, après avoir payé, en 2012, 85 % d'impôt sur mes revenus. Mais je conserve l'esprit de cette France qui était belle et qui, j'espère, le restera.

Je vous rends mon passeport et ma Sécurité sociale, dont je ne me suis jamais servi. Nous n'avons plus la même patrie, je suis un vrai Européen, un citoyen du monde, comme mon père me l'a toujours inculqué.

Je trouve minable l'acharnement de la justice contre mon fils Guillaume jugé par des juges qui Font condamné tout gosse à

trois ans de prison ferme pour 2 grammes d'héroïne, quand tant d'autres échappèrent à la prison pour des faits autrement plus graves.

Je ne jette pas la pierre à tous ceux qui ont du cholestérol, de l'hypertension, du diabète ou trop d'alcool ou ceux qui s'endorment sur leur scooter ; je suis un des leurs, comme vos chers médias aiment tant à le répéter.

Je n'ai jamais tué personne, je ne pense pas avoir démerité, j'ai payé 145 millions d'euros d'impôts en quarante-cinq ans, je fais travailler 80 personnes dans des entreprises qui ont été créées pour eux et qui sont gérées par eux.

Je ne suis ni à plaindre ni à vanter, mais je refuse le mot « minable ».

Qui êtes-vous pour me juger ainsi, je vous le demande M. Ayrault, Premier ministre de M. Hollande, je vous le demande, qui êtes-vous ?

Malgré mes excès, mon appétit et mon amour de la vie, je suis un être libre. Monsieur, et je vais rester poli.

GÉRARD DEPARDIEU

Annexe 1

L'acteur choisit le mode épistolaire qui semble moins interactif que la vidéo. Dans ce mode, le délai entre le discours auquel répond la lettre, la rédaction de la lettre et sa réception peut s'étirer. Il n'y a en tout cas

aucune simultanéité des échanges. La lettre ouverte trouve l'une de ses spécificités dans son caractère public alors que la lettre en général appartient au domaine privé. On la trouve habituellement publiée dans les journaux ou un organe d'information, ce qui lui permet une large diffusion. Elle s'adresse ainsi directement à un destinataire particulier (ici JMA) et indirectement à de nombreux destinataires par le système de la double adresse. Exprimant une prise de position, elle relève du genre d'opinion. On signalera enfin la dimension polémique que la lettre ouverte comporte très souvent (Robert, 2006). Ainsi, elle peut prendre à partie une seule personne¹, attaquée devant des lecteurs pris à témoin. Le rédacteur cherche à convaincre son auditoire du bienfondé de ses accusations.

Dans cette lettre ouverte, GD va reprendre plusieurs fois l'adjectif qualificatif utilisé par JMA, dans le corps par deux fois mais surtout dans les propos liminaires « Minable, vous avez dit « minable » ? Comme c'est minable ! », qui s'apparentent à un préambule ou à un prélude du texte qui suit. Nous nous intéresserons uniquement à ces derniers propos qui sont à double-titre dialogiques. En effet, cet *incipit* est à la fois en interaction avec une réplique de film que GD détourne et avec les propos tenus par JMA auxquels il fait écho. Interactions que nous décrivons à présent.

3.1 Description formelle du détournement ludique

Après avoir décrit de façon formelle d'une part la réplique de film détournée (3.1.1) et d'autre part, l'énoncé résultant du détournement (3.1.2), nous analyserons du point de vue dialogique les interactions entre les différents énoncés et énonciateurs convoqués (3.2) dans l'incipit de la lettre de GD.

3.1.1 Description de l'énoncé détourné

Ce préambule est en interaction avec la dernière réplique d'un dialogue issu du film *Drôle de drame* réalisé par Marcel Carné (1937) et écrit par Jacques Prévert, entre Louis Jouvet et Michel Simon qui incarnent respectivement les personnages d'Archibald Soper et d'Irwin Molyneux :

Archibald : bizarre bizarre (en regardant son couteau)
Irwin : qu'est ce qu'il a ?
Archibald : qui ?
Irwin : votre couteau
Archibald : comment ?
Irwin : vous regardez votre couteau et vous dites « bizarre bizarre » alors je croyais que
Archibald : dites moi j'ai dit « bizarre bizarre » comme c'est étrange pourquoi aurais-je dit « bizarre bizarre » ?
Irwin : je vous assure cher cousin que vous avez dit « bizarre bizarre »
Archibald : moi j'ai dit « bizarre » ? Comme c'est bizarre !

Dans le dialogue des personnages du film, le locuteur Archibald est celui qui prononce dans la dernière réplique l'adjectif « bizarre », en emploi autonymique (- moi j'ai dit « bizarre » ?). Il s'interroge sur sa propre utilisation de ce mot qui semble s'être réalisée de façon inconsciente. Ce mot qui est le sien est traité comme un terme qui aurait été prononcé par un autre. Le personnage signale ainsi l'altérité vis-à-vis de son propre discours. Puis dans l'énoncé exclamatif « comme c'est bizarre ! », l'adjectif « bizarre » est en usage. Il ne s'agit plus là d'un emploi autonymique. L'adjectif est utilisé par le personnage pour renvoyer à la réalité qu'il juge. Il se réapproprie le terme qu'il fait sien. La finalité ludique est manifeste de par la répétition de l'adjectif « bizarre » à travers des modalités et des locuteurs différents. Elle repose également sur le fait que c'est l'adjectif « bizarre » qui est choisi par le locuteur pour évaluer le fait qu'il ait prononcé cet adjectif, il aurait pu utiliser un tout autre adjectif pour énoncer cette évaluation comme il le fait dans la réplique précédente « moi j'ai dit bizarre bizarre? Comme c'est *étrange* ! », dans ce cas le ludisme aurait en grande partie disparu. La reprise en écho du terme « bizarre » se réalise d'un locuteur à un autre mais également d'un locuteur vis-à-vis de son propre discours. Le même énonciateur est à l'origine de la formulation de l'énoncé problématique (Bizarre, bizarre), du questionnement (moi, j'ai dit « bizarre ») et du constat final (comme c'est bizarre). La réplique relève donc à la fois du dialogisme

interlocutif et de l'auto-dialogisme puisqu'il s'agit d'une « reprise dissensuelle par L1 de son propre énoncé » (Barberis, 2005). On rappelle que l'autodialogisme « consiste à poser en autre la parole du même. L1 entend sa propre parole et entre en conflit avec elle à la manière d'un L2 » (Barberis, 2005). On remarque encore que cette réplique commence par une focalisation du pronom moi, disloqué à gauche. Le pronom tonique « moi » est repris par le pronom sujet « j' ». Cette dislocation a pour effet d'accentuer l'étonnement qu'exprime le locuteur. Le pronom disjoint accompagne la disjonction du personnage envers lui-même et on pourrait de fait gloser l'énoncé de la façon suivante : *ce « moi » qui a dit bizarre, est-ce bien le « moi » qui vous parle en ce moment dans lequel je me reconnais ?* Le détachement insiste sur ce questionnement sur l'identité de l'énonciateur du mot « bizarre ».

Il s'agit aussi, à travers ce jeu de renvoi et de « rebondissement » du terme, de susciter l'amusement du spectateur. On reconnaît encore, à travers ces redondances de termes, la marque de Prévert adepte des jeux de mots, notamment des détournements.

3.1.2 Description de l'énoncé résultant du détournement

Ce que nous choisissons de nommer « détournement dialogique » à la suite de Leroy (2005) recoupe en partie la définition de la figure de rhétorique classique appelée « allusion ». Celle-ci est définie par Morier comme une « figure consistant à dire une chose avec l'intention d'en faire entendre une autre » (1981 : 86). Il s'agit précisément, dans notre cas, d'une allusion de type formel. Elle établit « entre la chose dite et la chose suggérée un rapport de forme », comportant « une analogie sonore », « plusieurs éléments communs ». L'allusion se combine alors avec la paronomase par laquelle « des mots offrant des sonorités analogues avec des sens différents » sont rapprochés (*ibid* : 843). Kerbrat-Orecchioni (2011 : 121) parle de paronomase *in absentia* et plus largement de calembour ou de jeux de mots. Pour Authier qui s'est intéressée au phénomène large de l'hétérogénéité énonciative, dans l'allusion, « l'énonciateur joue à faire entendre [...] les mots d'autre dire, suscitant à travers sa voix les mots d'autres voix », l'allusion correspond ainsi à la « reprise non explicite de segments de linéarité » (2000 : 210). Le mimétisme qui doit être à l'œuvre entre l'énoncé qui est dit et l'énoncé qui est suggéré promet la reconnaissance par le destinataire de cet énoncé suggéré. C'est dans cette reconnaissance que réside l'aspect ludique du détournement. Il est fait appel aux compétences et à l'intelligence du destinataire, qui se sent valorisé et entre en connivence avec le locuteur.

Dans le préambule de sa lettre, GD transforme ainsi la réplique issue du dialogue de film décrite supra :

« Moi, j'ai dit bizarre ? Comme c'est bizarre ! »

→ « Minable, vous avez dit « minable » ? Comme c'est minable ! ».

Les transformations opérées entre la réplique de film et l'énoncé de GD concernent plusieurs niveaux.

Sur le plan textuel, la réplique prend place dans un dialogue, les personnages sont face à face, *in praesentia*, l'interaction est de type simultanée. En revanche, les propos de GD forment l'incipit d'une lettre qui appartient au genre monologal même s'ils tendent vers le pseudo-dialogal (voir 3.2). Il ne s'agit pas d'une interaction simultanée mais différée. GD répond à JMA quatre jours après l'intervention de ce dernier.

Sur le plan syntaxique, les deux énoncés ont une structure commune où x est un adjectif évaluatif :

[verbe *dire* au passé composé] + emploi autonymique de x + forme interrogative, adverbe exclamatif
comme + [présentatif = pronom démonstratif neutre élidé *c'* + verbe *être* au présent] + x (en usage)

Dans l'énonciation de GD, les marques de première personne (le pronom personnel sujet *je* et le pronom personnel tonique *moi* disloqué à gauche) disparaissent étant donné que GD ne fait pas référence à sa propre énonciation. Ces marques deviennent celles de la deuxième personne du pluriel « vous » qui renvoie à JMA. En effet, l'adjectif « minable » est le terme utilisé par JMA, soit un énonciateur différent du locuteur, GD. On est dans une forme hétérodialogique.

La structure énonciative est donc fondamentalement différente de la réplique cinématographique qui était, nous le disions, autodialogique. Si dans la première, le locuteur, Archibald, pose comme problématique, ou tout du moins énigmatique, sa propre énonciation, dans la riposte de GD c'est bien le mot de l'autre, JMA, qui est posé comme problématique.

De ce fait, dans : « minable, vous avez dit « minable » ? Comme c'est minable », celui qui énonce « minable » en premier, à savoir JMA, n'est plus celui qui s'interroge sur cette forme et encore moins celui qui pose le constat exclamatif, interrogation et constat dont GD est l'énonciateur.

Il y a dans l'incipit de GD trois occurrences de l'adjectif « minable ». L'énoncé est tripartite. En effet, une première occurrence du terme *minable* se substitue au pronom tonique *moi* de la réplique qui était détaché à gauche. Le thème auquel se rapporte ce premier *minable* est flou, ténu. Nous trouvons ensuite une deuxième partie d'énoncé, juxtaposée à ce premier terme, affectée de la modalité interrogative « vous avez-dit « minable » ? », sans inversion du sujet, adressée à la 2ème personne du pluriel et reprenant le rhème de la première partie, à savoir l'adjectif « minable ». Comme nous le disions supra, l'adjectif est, dans cette deuxième occurrence, en emploi autonymique. Il peut de fait accéder aux fonctions du nom. Il assure ici celle de complément d'objet du verbe *dire*. Le signe « minable » est destitué de sa fonction référentielle et désigne un segment d'un discours. C'est ce qui permet à GD d'évacuer tout indice de contextualisation quant à cette énonciation ; il ne dit pas par exemple « vous avez dit que j'étais minable » qui expliciterait que la qualification de « minable » se rapporte au sujet « j' », énoncé dans lequel l'ambiguïté serait beaucoup moins forte que dans celui de GD qui se focalise uniquement sur l'énonciation du mot « minable » et s'évite toute référence précise.

Suit le constat « comme c'est minable ! » faisant usage de l'adverbe exclamatif *comme*, du pronom démonstratif neutre *ce* et du verbe *être* suivi du même adjectif *minable* en fonction d'attribut du sujet *c'*. Le pronom démonstratif *c'* élidé anaphorise le segment interrogatif qui précède « vous avez dit « minable » ? ».

On mentionnera encore que :

« Dans l'exclamation, un pseudo-choix (en trompe-l'œil) est demandé à l'interlocuteur, parmi les valeurs du haut degré (en quantité et en qualité) d'un prédicat gradable [...] l'interlocuteur est plutôt requis d'avoir une réaction empathique, d'abonder dans le même sens (oui, moi aussi je trouve que c'est vraiment beau) » (Le Goffic, 1993 : 108).

Ainsi GD invite ses lecteurs à partager son jugement.

Sur le plan phonétique, nous trouvons deux termes dissyllabiques (bizarre/minable) composés tous deux des deux mêmes sons vocaliques [i] et [a], et de consonnes bilabiales (b et m) et liquides (l, r, m). Cette homophonie partielle met d'autant plus en évidence l'interaction entre les deux énoncés.

Sur le plan lexical, l'adjectif évaluatif « bizarre » est remplacé par l'adjectif évaluatif axiologique négatif « minable », marqué intrinsèquement comme péjoratif en langue. Alors que l'adjectif *bizarre* impliquait dans la réplique seulement une évaluation sans nuance d'appréciation ou de dépréciation, l'adjectif *minable* énonce intrinsèquement un jugement de valeur vis-à-vis de l'objet dénoté, pouvant être reçu comme une attaque, un acte menaçant la face de JMA.

Sur le plan de l'interprétation, nous dirons que GD fait ici référence à un discours cinématographique célèbre, et, par la même occasion, à un thème en accord avec la profession qu'il exerce. Ce détournement est d'autant plus pertinent qu'effectivement Depardieu est un acteur. Il s'agit pour GD de s'associer à un personnage classique et emblématique du cinéma français, en rappelant par là qu'il a participé à la gloire et au rayonnement de celui-ci. D'autre part, cette réplique cinématographique fonctionne bien et a été reprise tellement de fois qu'il peut devenir même difficile d'en retracer l'origine énonciative. GD s'inscrit à la suite de nombreux autres détournements de cette réplique qui acquiert par là la dimension de formule circulante. Faire écho à un discours comme celui-ci c'est dès lors une façon, pour GD, de mettre les rieurs de son côté. Enfin, GD signale qu'il ne souscrit pas à la qualification utilisée par JMA pour qualifier son départ en Belgique. Elle ne coïncide pas avec le point de vue que GD a de sa propre situation,

l'illégitimité de l'emploi de cet adjectif étant suggérée par la modalité autonymique, la modalité interrogative et enfin le constat exclamatif. La récusation par GD de cette qualification se fait par l'emploi du terme même qui fait l'objet de la remise en question : « minable ». GD retourne ainsi la politesse à l'envoyeur. Il porte à son tour un jugement négatif sur l'énonciation de JMA, manière de renvoyer la balle verbale évoquant le mode enfantin du « c'est celui qui le dit qui l'est ».

3.1.2.1 L'écho dialogique à l'énoncé de JMA

Cet incipit qui est dialogique en ce qu'il fait entendre la réplique cinématographique l'est aussi par ce qu'il fait écho à l'adjectif choisi par JMA lors de l'interview. Nous disions que nous assistions à une interaction différée entre JMA et GD. Roulet analyse ce type d'interaction :

« Ce caractère de réaction différée propre à l'échange épistolaire [...], impose aussi dans la réponse, [...] la présence d'indications concernant la reconstitution des échanges. Or, le lien le plus simple [...] est sans doute de commencer par reprendre [...] l'intervention du destinataire sur laquelle elle enchaîne, c'est-à-dire d'utiliser une construction diaphonique » (1985 : 76).

Autrement dit, GD puisqu'il répond à JMA de manière différée et épistolaire, est contraint de rappeler ce à quoi il répond, soit l'intervention de JMA en utilisant une construction diaphonique qui se résume dans ce cas au mot *minable*. En reprenant uniquement le terme *minable*, GD laisse planer l'ambiguïté sur ce

GD est amené à reprendre le discours de JMA pour « faciliter la reconstitution des échanges » par les destinataires. Roulet attribue donc à ce qu'il appelle les « constructions diaphoniques » cette première fonction communicative. Mais elles ont aussi une autre fonction :

« Elles témoignent de la négociation en jeu dans toute interaction [...]. La construction diaphonique permet à l'énonciateur de signaler ce qu'il a retenu, ou veut bien retenir, du discours de l'autre, la manière dont il l'interprète, la pertinence qu'il lui attribue... » (*ibid* : 78).

Barberis (2005), plutôt que de « constructions diaphoniques » parle de « reprise en écho dialogique » : elle écrit cette dernière comme « la reprise immédiate par L2 d'un propos de L1 » (2005 : 158), les locuteurs y sont « *in praesentia* » (2005 : 160). Elle remarque également au sujet de la place de l'écho dialogique dans la réponse que « sa position à l'ouverture d'un tour T2 est un fait structurel évident » (*ibid* : 161). L'antéposition de l'adjectif « minable » semble ainsi rapprocher l'énoncé de GD de l'oralité, elle le fait ressembler à une réponse instantanée. L'énonciation de GD s'apparente, de fait, plus volontiers à une reprise en écho des propos de JMA, comme si ce dernier venait de les prononcer. Selon cette hypothèse, cette première occurrence du mot « minable » dans la lettre de GD semble bien un écho dialogique bien que la réponse de GD ne suive pas, dans les faits, immédiatement l'intervention de JMA.

3.2 Analyse dialogique du détournement

Nous précisons que notre analyse s'inscrit dans la lignée des travaux de Bres qui considère l'énoncé dialogique « comme le résultat de l'interaction d'un acte d'énonciation [E] avec un autre acte d'énonciation [e] » (2014 : 9). L'énoncé dialogique présente ainsi un dédoublement énonciatif en deux ensembles de paramètres hiérarchisés : ceux de l'énonciation enchâssante (notée [E], énonciateur E₁, allocutaire E₂, temps de l'énonciation T°) ceux de l'énonciation enchâssée (notée [e], énonciateur e₁, allocutaire e₂, temps de l'énonciation t°).

Nous nous trouvons avec cet incipit devant un détournement dialogique, accompagné d'un écho dialogique. Cette combinaison diffère du détournement dialogique simple en ce que ce dernier ne fait entendre que deux énonciateurs distincts, quand cette association de procédés dialogiques en fait entendre au moins trois. En effet, le détournement simple fait entendre la voix de l'énonciateur dont on détourne les propos (ici le personnage d'Archibald dans le film) et la voix de l'énonciateur qui les détourne (GD) dans son énoncé. Dans notre cas, un élément s'ajoute : l'écho dialogique. GD détourne la réplique de film en y insérant des termes provenant de l'énonciation de JMA.

De fait l'incipit :

[E] : « Minable, vous avez dit « minable » ? Comme c'est minable ! ».

présente une triple énonciation et trois systèmes énonciatifs distinctifs :

- l'énoncé actualisé [E] qui constitue l'énonciation enchâssante, tenue par E₁, GD, adressé à un énonciataire E₂ qui correspond à JMA explicitement nommé dans la lettre et aux lecteurs du JDD dans le cadre de la double adresse puisqu'il écrit une lettre ouverte qui par définition est publique.

[E] est en interaction avec deux énonciations que l'on nomme [e] et [ε].

- [e] correspond à la réplique cinématographique : « moi, j'ai dit « bizarre » ? Comme c'est bizarre ! », tenue par E₁, le personnage Archibald Soper et adressée à e₂, le personnage Irwin Molyneux qui est son interlocuteur dans le dialogue. On devrait étendre e₂ aux spectateurs du film en général, dans le cadre de la double adresse.
- [ε] correspond à l'intervention de JMA au cours d'une interview télévisée sur France²: « je trouve ça minable ». Son énonciateur ε₁ est JMA qui s'adresse à ε₂ qui inclut son interlocuteur le journaliste mais également tous les récepteurs potentiels de l'interview c'est-à-dire les téléspectateurs au moment de la diffusion mais également le public qui a visionné l'interview de manière différée sur internet par exemple, GD peut faire partie des énonciataires.

On remarquera que l'énonciation [ε] (propos de JMA) concerne personnellement E₁, GD, et que [E] constitue une intervention réactive, une réponse à [ε]. Si on considère que T° représente l'instant auquel [E] a été actualisée et qui correspond au moment de la parution de la lettre dans le JDD, l'énonciation [ε] est relativement récente puisqu'elle se produit 4 jours avant T°, soit à l'instant T° - 4j, noté θ°. Les énonciations [E] et [ε] se trouvent donc dans une proximité thématique et temporelle, dans un rapport que l'on nommera d'antériorité proximale.

L'énonciation [e] (la réplique de film) au contraire est une interaction plus lointaine temporellement puisqu'elle est actualisée à un instant t° qui correspond à la date de sortie du film (1937), éloignée de T°, et qui tend à être indistinct. Elle se déroule dans un cadre fictif et ne présente aucune proximité thématique avec [E] qui ne constitue pas un discours de réponse à [e] ou à propos de [e]. On parlera d'antériorité distale. On peut également considérer que [e] appartient à un stock culturel français d'énoncés acquis par le sujet parlant dans une communauté linguistique donnée, grâce à sa compétence socioculturelle. Cet énoncé fait, en effet, partie de ces énoncés, passés dans la mémoire collective, qui ont fait l'objet de nombreux détournements, au point que leur origine tend à se dissoudre. Cet incipit [E] combine ainsi une forme d'antériorité proximale avec [ε] et une forme d'antériorité distale avec [e].

Du fait de l'interaction entre [e], [ε] et [E], les voix des énonciateurs sont multiples. L'énoncé, faisant appel à ces structures énonciatives imbriquées, a été interprété comme ironique par une partie des journaux en ligne français et par l'AFP. Nous voulons nous interroger à présent sur les raisons linguistiques qui expliquent cette catégorisation.

4 La catégorisation en tant qu'ironie de l'énoncé de GD

Certains journaux ont décrit les propos introducteurs de la lettre de GD comme une « réponse » (*Les Echos*), une « attaque » (*Le monde*) mais la majorité (*AFP*, *Libération*, *Le figaro*, *Le populaire du centre*, *Nord littoral*, *La tribune*, *l'indépendant*, *la montagne...* etc.) a choisi de les décrire en termes d'ironie :

« Dimanche, dans le JDD, l'acteur renvoyait la balle au chef du gouvernement sur un ton sec et **ironique** : « Minable, vous avez dit minable? Comme c'est minable! » »² (*Le Figaro*)

«Minable, vous avez dit "minable»? Comme c'est minable !», ironisait l'interprète d'Obélix, référence à une réplique culte de Louis Jovet dans *Drôle de drame* ». ³ (Libération)

Pourquoi ont-ils choisi de catégoriser ces propos comme ironiques ? Peuvent-ils être considérés comme tels au regard des diverses théories linguistiques ? Dans la multitude des théorisations de l'ironie existantes nous en retiendrons trois que nous expérimentons : la conception traditionnelle issue de la rhétorique classique, celle de Sperber et Wilson et enfin celle de Bres.

4.1 L'énoncé de GD et la conception de l'ironie selon la rhétorique classique

Selon une définition de la rhétorique classique, partagée par un certain nombre de linguistes (Kerbrat-Orecchioni (1980, 2011) entre autres), l'ironie serait un trope qui utiliserait l'antiphrase. Elle signifierait le contraire de ce qu'elle dit. On ajoutera que dans bon nombre d'ouvrages adoptant cette approche traditionnelle, la notion de contraire est associée à celle de raillerie. Ainsi selon Fontanier (1978), l'ironie « consiste à dire, par manière de raillerie, tout le contraire de ce qu'on pense ». Kerbrat-Orecchioni (1980, 2011) considère même que la raillerie joue un rôle plus important que l'antiphrase dans l'énoncé ironique. Deux composantes figureraient donc dans l'ironie, une composante sémantique (l'antiphrase) et une composante pragmatique (la raillerie). Dans notre cas de figure ces deux composantes sont-elles présentes ?

Dans l'énoncé « minable, vous avez dit... » prononcé par Depardieu, on ne saurait dire que l'acteur veut faire entendre le contraire de ce qu'il écrit. Il est réellement ulcéré par les propos qu'a tenus JMA et montre dans sa lettre son indignation. Le terme « minable » y a bien une valeur axiologique négative conformément à son sémantisme, qui ne se trouve pas du tout inversée (il ne prend pas le sens par exemple de « formidable » ou d'un autre adjectif mélioratif). La composante antiphrastique est absente. On notera tout de même qu'un autre type d'inversion se réalise. En effet, GD utilise pour qualifier péjorativement le dire de JMA, le mot même que ce dernier avait employé à l'égard de son action. Il se produit une inversion des rôles interlocutifs, opérant comme une sorte de chiasme énonciatif : les rôles de locuteur et destinataire s'inversent alors que le matériel verbal reste le même. Ce retour à l'envoyeur évoque la figure de l'arroseur arrosé. La composante sémantique n'est pas présente, qu'en est-il de la composante pragmatique ?

Kerbrat-Orecchioni écrit au sujet des caractéristiques qui rendent un énoncé « apte à fonctionner comme une raillerie « qu'il faut nécessairement que les contenus qu'il véhicule soient de nature évaluative, c'est-à-dire qu'ils soient plus ou moins fortement axiologisés » (1980 : 121). Dans notre cas de figure, l'énoncé contient bien une évaluation qui repose sur l'adjectif évaluatif axiologique négatif « minable ». Peut-on dire pour autant qu'il s'agit d'une moquerie ? Dans la rhétorique classique (Quintilien (1977), Pougeoise (2001)), la raillerie est mise en lien avec le rire ou la plaisanterie. La raillerie aurait à voir avec le jeu. Il y aurait dans la raillerie outre la volonté de rabaisser l'autre par l'usage entre autres d'axiologiques négatifs (l'insulte est définie par Lagorgette (2004) comme un syntagme nominal axiologique négatif adressé), une volonté de rendre ridicule ou risible. Ainsi, elle pourrait se réaliser à travers le jeu de langage au contraire de l'attaque simple ou de l'insulte simple qui dans leurs formes les plus élémentaires se résument à l'usage de termes dévalorisants ou dépréciatifs se rapportant à une cible ou la touchant de près ou de loin (se rapportant à ses actions, à ses proches, à ce qui lui appartient...). Dans notre cas de figure, on peut imaginer que si GD s'était contenté d'écrire « c'est vous JMA qui êtes minable », les journaux n'auraient pas qualifié les propos d'ironiques. Et notre intuition même ne les aurait pas reçus comme tels mais bien comme une attaque directe opérant par un retour à l'envoyeur de l'attaque initialement lancée par JMA. L'énoncé aurait pourtant bien conservé sa teneur axiologique négative, l'adjectif « minable » étant toujours présent. La raillerie contient donc un ingrédient en plus de l'attaque,

qui semble avoir partie liée avec une forme de ludisme, ludisme qui peut reposer sur le caractère indirect ou cryptique des propos (jeu de mot, calembour).

GD a fait usage d'un détournement longuement décrit supra. Or le détournement repose précisément sur une forme de ludisme qui consiste à permettre au lecteur/récepteur de reconnaître derrière un énoncé un autre énoncé qui fait partie d'un certain stock culturel. Il y a dans le détournement un appel à la fonction cryptique du langage qui participe du ludisme. Le détournement est d'autant plus ludique que l'énoncé détourné appartient au domaine du spectacle cinématographique, et que la réplique jouant sur les redondances internes de termes contenait à elle seule un effet ludique. Partant du fait que la raillerie combine attaque et ludisme, on pourrait bien qualifier de railleurs les propos de GD.

Au contraire de l'antiphrase, la composante pragmatique est donc présente. Si ironie il y a dans les propos de GD, elle n'est donc pas conforme à la définition de la rhétorique classique. Pour autant, nous avons pu isoler deux ingrédients qui ont un lien avec les éléments mis en avant dans cette définition, l'inversion (bien qu'elle soit uniquement interlocutive) et la raillerie ludique.

4.2 L'énoncé de GD et la définition de Sperber et Wilson

Analysons maintenant ces mêmes propos au regard de la conception de l'ironie comme écho de Sperber et Wilson (1978). Selon ces derniers (1978 : 409), dans l'ironie : « le locuteur fait écho à une proposition d'une manière propre à manifester qu'il la désapprouve soit parce qu'elle manque de vérité (et partant de pertinence), soit parce qu'elle manque directement de pertinence ». Ils mettent en avant trois critères de l'énoncé ironique dans leur démonstration : il constitue un écho à un autre énoncé, c'est-à-dire qu'il prend la forme d'une répétition/reprise ou citation d'un autre énoncé. Cette reprise doit être implicite, c'est-à-dire qu'elle ne se réalise pas par le biais d'un syntagme ou verbe introducteur des paroles comme ce serait le cas dans un énoncé du type « tu as dit que X ». En d'autres termes, la reprise ne doit pas prendre la forme d'un discours rapporté. Enfin cette reprise doit venir marquer le manque de pertinence de l'énoncé auquel il est fait écho. Cela se traduit souvent par l'instauration d'une contradiction, une incohérence entre l'énoncé et le contexte. On ajoutera que la notion de reprise en écho dans l'approche de Sperber et Wilson ne se caractérise pas par le critère de la simultanéité. Autrement dit l'énoncé auquel il est fait écho peut être « plus ou moins lointain, de pensées ou de propos, réels ou imaginaires, attribués ou non à des individus définis » (1978 : 408). Cette approche permet-elle d'expliquer la catégorisation en tant qu'ironie qu'ont reçue les propos de GD ?

L'énoncé de GD « minable, vous avez dit « minable » ? Comme c'est minable ! » contient bien une reprise en écho (voir 3.1.2.1). GD répète le terme « minable » utilisé par JMA. Mais cette reprise en écho n'est pas implicite : on retrouve le syntagme introducteur comportant un verbe de parole « vous avez dit ». La parole est explicitement rapportée, ce qui n'est pas conforme au critère d'indirection avancé par les auteurs. Enfin, par cet écho GD veut-il montrer le manque de pertinence de l'énoncé de JMA « je trouve ça minable... » ? Nous l'avons expliqué supra, GD dans sa lettre expose son indignation quant à l'usage de ce mot par le premier ministre. Il exprime explicitement qu'il récusé ce mot par une boucle méta-énonciative : « je refuse le mot « minable » dans le corps de la lettre. GD illustre ainsi par cette boucle, entre autres, la non-coïncidence qui existe entre le mot utilisé par JMA et sa propre situation, ses choix et ses qualités d'hommes. Le constat exclamatif « comme c'est minable ! » suggère également la désapprobation par GD du terme utilisé par JMA. Dans la mesure où la pertinence d'un énoncé se définit comme la capacité d'un énoncé à être approprié au contexte dans lequel il est produit, à être apte à rendre compte de l'objet dont il traite, il apparaît que l'énoncé de JMA a donc bien été considéré comme manquant de pertinence et de vérité par GD. Cet énoncé de GD présente ainsi certaines des caractéristiques mises en avant par Sperber et Wilson : l'énoncé s'apparente à un écho marquant la non-pertinence. Mais cette reprise en écho n'est pas implicite. Cette définition comme celle que propose l'approche de la rhétorique classique ne semble pas suffire à appréhender l'ironie perçue dans cet énoncé.

Voyons à présent si d'autres conceptions se situant dans la lignée de l'approche de Sperber et Wilson permettent de percevoir la nature ironique de cet incipit.

4.3 L'énoncé de GD et la conception dialogique de l'ironie

Dans la lignée de la conception de Sperber et Wilson, on signalera l'approche de Bres (2010) selon laquelle l'ironie est un énoncé dialogique combinant trois ingrédients : l'implicite de l'interaction dialogique, la discordance avec le co(n)texte, le jeu de l'énonciation. On y retrouve l'un des éléments mis en avant dans l'approche de Sperber et Wilson : le caractère indirect de la reprise en écho correspond au caractère implicite de l'interaction dialogique. La discordance avec le co(n)texte, quant à elle, implique que l'énoncé prononcé par l'ironisant soit en rapport de contradiction avec les données du contexte ou du cotexte. Enfin le jeu de l'énonciation renvoie au fait que le locuteur doit faire comme s'il prenait en charge l'énoncé tout en comptant sur la discordance pour que cette prise en charge soit reconnue comme feinte par le récepteur. Cette approche permet-elle d'expliquer la teneur potentiellement ironique des propos de GD ?

Nous l'avons déjà montré supra, l'énoncé de GD ne respecte pas le caractère d'implicite de l'interaction dialogique. GD utilise un verbe introducteur de parole « vous avez dit » qui révèle explicitement l'hétérogénéité énonciative des propos. Pour contenir cet ingrédient, l'énoncé aurait pu prendre par exemple les formes « je suis minable » ou « mon départ en Belgique est minable » supprimant ainsi le syntagme introducteur qui aurait été présent dans « vous avez dit que / j'étais minable/ mon départ en Belgique était minable ». Par contre, l'interaction avec [e], soit la réplique cinématographique, est bien implicite.

En ce qui concerne la discordance avec le co(n)texte, cette dernière ne semble pas réellement s'exercer. Quand GD dit « minable, vous avez dit « minable » ? Comme c'est minable ! ». Rien ne manque de vérité, JMA a bien prononcé ce terme et GD estime que cette qualification utilisée par JMA est « minable ». Ce qui en revanche pourrait relever d'une certaine forme de discordance c'est la réplique cinématographique que l'on reconnaît sous l'énoncé de GD. Cette réplique est en effet déplacée de son contexte initial où elle prenait sens pour être ré-énoncée dans sa forme détournée dans un nouveau contexte sans rapport avec le contexte d'origine. Il y a donc une forme de discordance inhérente à tout détournement dialogique. C'est là encore [e] qui présente cette caractéristique.

Enfin, le jeu dialogique, dernière composante mise en avant par Bres renvoyant au fait que l'énonciateur fait comme s'il était l'énonciateur des propos alors qu'il ne l'est pas, lui non plus ne semble pas réalisé. GD est l'énonciateur des propos qu'il tient. Mais encore une fois du fait du détournement, il se produit tout de même un jeu de l'énonciation que nous avons décrit plus haut (3.2), GD n'étant pas l'énonciateur originel de la réplique cinématographique. Cette dernière caractéristique est donc seulement présente si l'on considère l'interaction entre l'énoncé de GD et la réplique cinématographique [e].

Bien que les composantes soient réalisées dans l'interaction entre [E] et [e], les effets de l'ironie ne peuvent exister que si l'interaction existe également entre [E] et [ε]. C'est l'interaction avec le discours de JMA qui nous renseigne sur l'énoncé et l'énonciateur pris pour cible de GD. C'est bien contre JMA que se dirige l'acte de raillerie qui repose sur l'acte de détournement rendant risible le discours de JMA.

On conclura sur cette dernière approche, qu'elle ne peut pas s'appliquer si l'on ne considère que le rapport entre les énoncés de GD [E] et de JMA [ε] ; elle le peut en revanche si l'on prend en compte également l'interaction entre l'énoncé de GD et la réplique cinématographique [e]. Le détournement apporte ainsi certaines caractéristiques à l'énoncé de GD : il instaure un jeu de l'énonciation, il le rend implicite et risible du fait de la discordance. Cette approche semble donc elle non plus ne pas suffire à expliquer la teneur ironique de l'énoncé. Car ce n'est pas le détournement à lui seul qui produit l'effet ironique mais l'étroite combinaison des énoncés. Si l'un des paliers énonciatifs disparaît, l'ironie aussi. C'est bien parce que ce détournement est couplé à un écho à un énoncé dont le locuteur (GD) se moque par le biais d'une attaque que cet incipit a pu être perçu comme ironique. L'écho permet de déterminer la

cible de la raillerie. Sans le détournement, les propos de GD auraient seulement constitué une attaque ; sans l'écho aux paroles de JMA et l'attaque, le détournement n'aurait pas eu un effet de raillerie.

5 Conclusion

Nous avons décrit les propos de GD « minable, vous avez dit « minable » ? Comme c'est minable ! » comme procédant de l'interaction de trois énonciations, celle de GD [E], celle de la réplique cinématographique[e], leur rencontre produisant la figure classique du détournement, enfin celle de JMA.

Nous nous sommes interrogée sur la catégorisation en tant qu'ironie qu'avait reçue l'énoncé de GD dans les discours d'un certain nombre de médias et avons mis les propos de l'acteur à l'épreuve de différentes conceptions linguistiques portant sur l'ironie.

Nous avons pu observer que chacune des approches mettait en évidence des composantes spécifiques présentes dans l'ironie dont certaines étaient réalisées dans l'énoncé de GD tandis que d'autres manquaient. Ainsi l'énoncé ne présente pas d'antiphrase, il n'y a pas d'inversion du sens mais il possède bien une composante pragmatique reposant à la fois sur l'attaque que constitue l'évaluation axiologique négative supportée par l'adjectif péjoratif « minable » et le ludisme résidant dans le détournement dialogique. Nous avons aussi mis en évidence une inversion qui affecte les rôles interlocutifs/énonciatifs.

Nous avons établi également que conformément à la définition de l'ironie selon Sperber et Wilson, l'énoncé de GD pouvait s'apparenter à un écho à un énoncé, celui de JMA, dont GD montrait le manque de pertinence. Mais cette reprise en écho ne se faisait pas sur le mode implicite.

Enfin, nous avons montré que les ingrédients de l'ironie mis en évidence par l'approche dialogique de Bres étaient présents dans l'interaction entre l'énoncé de GD [E] et la réplique cinématographique [e] et non dans l'interaction entre l'énoncé de GD et l'énoncé de JMA [ε]. C'est bien parce qu'il est en interaction avec ces deux autres énoncés, que celui de GD se révèle apte à être interprété comme ironique, la suppression de l'un des paliers énonciatifs aurait pour conséquence de ne plus permettre à l'énoncé de GD d'être perçu comme tel.

Il nous semble alors que ce sont les éléments suivants qui, combinés, ont joué un rôle essentiel dans la catégorisation en tant qu'ironie qu'a reçue l'énoncé de GD dans les médias :

- L'attaque envers une cible
- La composante ludique reposant ici sur le détournement
- L'écho à un énoncé jugé non pertinent par le locuteur
- Le retour à l'envoyeur

Références bibliographiques

Authier-Revuz, J. (2000) Aux risques de l'allusion. In Murat P. (éd.), *L'Allusion dans la littérature*. Paris : Presses universitaires de Paris-Sorbonne. 209- 235.

Barberis, J. (2005). Le processus dialogique dans les phénomènes de reprise en écho. In Bres J., Haillet P., Mellet S., Nølke, H., Rosier L. (éd.), *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques*. Bruxelles : de Boeck. Duculot, 47-62.

Bres, J. (2005). Savoir de quoi on parle : dialogal, dialogique, polyphonique. In Bres J., Haillet P., Mellet S., Nølke, H., Rosier L. (éd.), *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques*. Bruxelles : de Boeck. Duculot, 47-62.

Bres, J. (2010). L'ironie, un cocktail dialogique ? Actes du 2ème Congrès Mondial de Linguistique Française. DOI: 10.1051/cmlf/2010093.

- Bres, J. (2014). De la notion d'énoncé dialogique. In Colas-Blaise M., Perrin L. et Tore G.M. (éd.), *L'énonciation*. Metz: Presses universitaires de Metz, (à par.)
- Brow, P. et Lewinson, S. (1987). *Politeness. Some universals in language use*. Cambridge : CUP.
- Fontanier, P. (1830 / 1977). *Les figures du discours*. Paris : Flammarion.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). L'ironie comme trope. *Poétique*, 41, 108-127.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (1992). *Les Interactions verbales*, Tome II. Paris : Armand Colin.
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2011). De la connivence ludique à la connivence critique : jeux de mots et ironie dans les titres de *Libération*. In Dolores Vivero Garcia M. (éd.), *Humour et crises sociales*. Paris : l'Harmattan, 117-150.
- Goffman, E. (1974). *Les rites d'interaction*. Paris : Minuit.
- Lagorgette D. et Larrivée P. (2004). « Introduction ». *Langue française*, 144, 3-12.
- Le Goffic, P. (1993). *Grammaire de la Phrase Française*. Paris : Hachette.
- Leroy, S. (2005). « Le détournement dans les titres de presse : un marquage dialogique ? ». In Bres J., Haillet P., Mellet S., Nölke, H., Rosier L. (éd.), *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques*. Bruxelles : de Boeck. Duculot, 201-214.
- Morier, H. (1981). *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*. Paris : PUF.
- Pougeoise, M. (2001). *Dictionnaire de rhétorique*. Paris : Armand Colin.
- Quintilien, M. (95/ 1978). *De institutione oratoria*. Paris : Belles Lettres.
- Robert, V. (2006). « Schreib mir bald wieder, Adolf. Formes et fonctions des lettres ouvertes vers l'Allemagne ». In Azuélou D., (ed.), *Lion Feuchtwanger und die deutschsprachigen Emigranten in Frankreich von 1933 bis 1941*. Bern, Berlin, Bruxelles ... : Peter Lang, 399-412.
- Roulet, E. et alii. (1985). *L'articulation du discours en français contemporain*. Berne : Peter Lang.
- Sperber, D. et Wilson, D. (1978). Les ironies comme mention. *Poétique*, 36, 399-412.

Table des annexes

Annexe 1 : *Le journal du dimanche*, 16 décembre 2012, p 24

¹ Cette prise à partie du destinataire auquel la lettre ouverte se destine explicitement n'est toutefois pas obligatoire comme le montre celle parue dans *La règle du jeu*, adressée par Yann Moix à Christiane Taubira, le 7 novembre 2013, dans laquelle ce dernier se présente comme l'admirateur et le défenseur de la garde des sceaux. Dans ce cas, ce sont les détracteurs de la ministre qui sont visés.

2 « *Matignon ne souhaite pas répondre à Depardieu* », Le figaro.fr, 16 décembre 2012 à 20:31

3 « *Affaire Depardieu : Ayrault revient sur l'emploi du mot «minable»* », Libération.fr, 17 décembre 2012 à 16:16